

Les chiffres parlent d'eux-mêmes ... L'inégalité professionnelle perdure ...

Les données présentées par la direction sur la disparité des rémunérations H/F montrent une situation flagrante.

La direction propose un budget de 1 pour mille de la masse salariale pour financer le plan d'action de correction des inégalités constatées. Nous sommes loin du compte. Pour AVENIR, la direction doit consacrer au moins 3 pour 1000 de la masse salariale pour traiter les inégalités professionnelles : A travail égal, salaire égal.

Sopra Steria Group :

Classifications	Hommes	Femmes	Moyenne	Ecart H/F
DHG	290 145 €	224 722 €	278 515 €	-
I3.3	152 160 €	141 452 €	150 472 €	-7,0%
I3.2	87 095 €	83 980 €	86 510 €	-3,6%
I3.1	57 329 €	56 970 €	57 229 €	-0,6%
I2.3	46 082 €	46 220 €	46 126 €	0,3%
I2.2	39 951 €	40 754 €	40 219 €	2,0%
I2.11	35 992 €	36 611 €	36 206 €	1,7%
I2.1	36 459 €	37 623 €	36 816 €	3,2%
I1.2	34 252 €	34 407 €	34 295 €	0,5%
I1.1	30 107 €	33 424 €	31 845 €	11,0%
TP3	33 425 €	34 187 €	34 019 €	2,3%
TP2	30 426 €	32 244 €	31 891 €	6,0%
TP1	29 194 €	30 039 €	29 798 €	2,9%
T3	NS	28 075 €	28 548 €	-
T2	NS	26 466 €	26 629 €	-
< T1	-	NS	NS	-



Rappel des règles d'égalité ...

Selon le Code du travail, tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre tous les salariés placés dans une situation identique et effectuant un même travail ou un travail de valeur égale.

Sont considérés comme ayant une valeur égale par l'article L3221-4 du Code du travail les travaux qui exigent des salariés un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse.

Sopra Steria I2S :

Classifications	Hommes	Femmes	Moyenne	Ecart H/F
DHG	NS	NA	NS	-
I3.3	127 151 €	NS	123 689 €	-
I3.2	82 752 €	80 546 €	82 490 €	-2,7%
I3.1	57 673 €	55 969 €	57 402 €	-3,0%
I2.3	48 480 €	48 091 €	48 416 €	-0,8%
I2.2	41 250 €	40 188 €	41 035 €	-2,6%
I2.11	35 552 €	35 634 €	35 573 €	0,2%
I2.1	36 923 €	NS	37 654 €	-
I1.2	34 442 €	33 906 €	34 314 €	-1,6%
I1.1	32 101 €	32 927 €	32 431 €	2,6%
TP3	31 777 €	NS	31 743 €	-
TP2	29 242 €	NS	28 942 €	-
TP1	26 373 €	26 724 €	26 476 €	1,3%
T3	25 259 €	NS	25 171 €	-
T2	22 915 €	22 795 €	22 872 €	-0,5%
≤ T1	21 836 €	22 023 €	21 934 €	0,9%



Des critères exclusivement objectifs et mesurables pour justifier une inégalité ...

La différence de traitement entre les salariés placés dans la même situation doit reposer sur des raisons objectives dont le juge doit pouvoir contrôler concrètement la réalité et la pertinence. Le principe « à travail égal, salaire égal » ne prohibe pas toute différence de rémunération entre salariés occupant un même emploi, mais impose que ces différences soient justifiées par des éléments objectifs.

Ont été reconnus comme justification objective d'une différence de traitement, notamment l'ancienneté : à condition qu'elle ne soit pas prise en compte dans une prime spéciale mais intégrée dans le salaire de base ; l'expérience et les diplômes.

Sopra Banking Software :

Classifications	Hommes	Femmes	Moyenne	Ecart H/F
DHG	192 901 €	NS	191 746 €	-
I3.3	119 789 €	118 308 €	119 593 €	-1,2%
I3.2	76 878 €	76 919 €	76 886 €	0,1%
I3.1	57 236 €	56 217 €	56 981 €	-1,8%
I2.3	47 805 €	48 070 €	47 889 €	0,6%
I2.2	40 251 €	42 193 €	40 904 €	4,8%
I2.11	35 978 €	38 214 €	36 711 €	6,2%
I2.1	41 600 €	NS	41 637 €	-
I1.2	35 415 €	35 283 €	35 366 €	-0,4%
I1.1	NA	NS	NS	-
TP3	NS	NS	33 861 €	-
TP2	NS	34 043 €	33 728 €	-
TP1	NS	35 693 €	36 690 €	-
T3	NA	NS	NS	-
T2	NS	NS	NS	-
≤ T1	NA	NS	NS	-



L'égalité professionnelle ... pour tous ... en rémunération et en évolution professionnelle ...

Afin d'analyser objectivement les écarts, nous avons négocié les critères. Le système automatique doit révéler les situations d'inégalité et la direction doit se conformer au traitement méthodologique sans écarter plus de 10% des cas relevés.

Pour éviter le creusement des inégalités, un suivi trimestriel est nécessaire avec action à chaque CRH.

Le suivi par les experts des CSE (expertise sociale annuelle) nous permet de suivre les résultats.

Sopra HR Software :

Classifications	Hommes	Femmes	Moyenne	Ecart H/F
DHG	238 075 €	NA	238 075 €	-
I3.3	122 606 €	NS	121 712 €	-
I3.2	84 884 €	85 457 €	85 006 €	0,7%
I3.1	61 765 €	59 972 €	61 148 €	-2,9%
I2.3	53 494 €	53 590 €	53 532 €	0,2%
I2.2	45 614 €	45 838 €	45 716 €	0,5%
I2.11	39 072 €	39 094 €	39 083 €	0,1%
I2.1	37 486 €	38 385 €	37 935 €	2,4%
I1.1	NA	NA	NA	-
I1.2	NS	NS	33 620 €	-
TP3	NS	44 873 €	42 003 €	-
TP2	NS	36 028 €	36 582 €	-
TP1	NS	31 665 €	32 506 €	-
T3	NA	NS	NS	-
T2	NA	NA	NA	-
≧ T1	NA	NS	NS	-

